



Avis de mise en vente publique N° SNDKVENTEVEH016

Cette vente de véhicule est organisée dans le cadre du renouvellement de la flotte d'Action Contre la Faim mission Sénégal.

De ce fait, les soumissionnaires sont invités à faire leurs offres pour l'achat de :

• **01 MUSTIBISHI L200 PICK UP DOUBLE CABINE**

selon les détails ci-dessous :

N° Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	1 ^{re} mise en circulation	Année achat par ACF	Nbre de places
ACF IT 003	MITSUBISHI	Pick up double cabine	N/A	26/07/2018	2018	5

1. Le véhicule peut être vu tous les jours ouvrables de **10h à 13h du mardi 11 février au vendredi 28 février 2025** devant nos bureaux (adresse : Lot 13 Bis, Rue NG96 Ngor Almadies, dans la rue collée au bâtiment **Philip Morris International**). Pour toute information complémentaire veuillez contacter le : +221 77 766 53 72 .
2. Les offres doivent être contenues dans une enveloppe scellée et clairement marquée « OFFRE VEHICULE N°**DKVENTEVEH016** » et adressées au Responsable Logistique d'Action Contre la Faim Dakar. Ou envoyées par email à : acfmissionsn@sn.acfspain.org
3. Aucune offre ne sera acceptée après le **28 février 2025 à 17h00 (heure locale)**.
4. Le véhicule acheté **hors taxes hors douanes** est immobilisé depuis deux (2) ans (panne moteur). Il sera vendu « **en l'état** », sans qu'il ne puisse être opposé à Action Contre la Faim un quelconque vice ou usure. **Les processus administratifs de dédouanement seront à la charge et sous l'entière responsabilité de l'acheteur.**
5. Action Contre la Faim se réserve le droit d'accepter ou de rejeter des offres, et n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou de motiver sa décision de rejet d'une offre.
6. Le soumissionnaire sélectionné devra passer au bureau d'Action Contre la Faim pour le paiement du véhicule dans les **10 jours ouvrables** après la notification de sélection. Passé ce délai, Action Contre la Faim pourra annuler l'offre.
7. **L'enlèvement du véhicule ne sera autorisé que lorsque qu'il sera payé en entier, et les documents de cession présentés en bonne et due forme, les processus de dédouanement et changement de plaque finalisés.** Ces procédures devront être exécutées dans les plus brefs délais.

Fait à Dakar, le 10 février 2025

